DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 1 DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (FCEI) À SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO

CAUSE R-3754-2011

Caractéristique des sites

Question 1

Références :

(i) Gaz Métro-1, document 1, p.6, tableau 1
(ii) Gaz Métro-1, document 1, p.9

Préambule :

À la référence (ii), il est indiqué :

« Un autre avantage relié aux sites d'entreposage sur le territoire de Gaz Métro est qu'ils sont dédiés à Gaz Métro et offrent indéniablement une sécurité d'approvisionnement. Avoir des sites sur le territoire donne une certaine marge de manoeuvre dans la gestion des situations de force majeure. On entend par force majeure, des bris ou des baisses de pression sur les tronçons de TCPL ou de TQM.

Le support en cas de force majeure dépendra bien sûr de la localisation du problème et de sa durée. Ces situations sont plutôt rares et, plus souvent qu'autrement, amènent Gaz Métro et Intragaz en état d'alerte, prêtes à réagir à la force majeure. Toutefois, en 2005, Gaz Métro a fait face à une situation de force majeure qui a entraîné des impacts sur le réseau d'alimentation et a amené Gaz Métro à interrompre certains clients interruptibles.

Dans ce cas précis, Gaz Métro a pu faire appel à Intragaz, sur les deux sites, pour supporter une partie du réseau durant les trois jours qu'a duré la force majeure. »

Questions :

1.1 Veuillez présenter l'équivalent du tableau 1 pour tous les autres outils d'approvisionnements de Gaz Métro.

1.2 Veuillez indiquer la période à laquelle est survenu l'événement 2005 mentionné en préambule.

1.3 Veuillez élaborer sur l'apport respectif des sites de Pointe-du-Lac et Saint-Flavien à la gestion de cet événement.

1.4 Outre l'événement de 2005 mentionné en préambule, le site de Pointe-du-Lac a-t'il été utilisé pour gérer d'autres cas de force majeure au cours de 30 dernières années. Si oui, veuillez dresser une liste de ces événements et en indiquer la date à laquelle ils sont survenus.

1.5 Outre l'événement de 2005 mentionné en préambule, le site de Saint-Flavien a-t'il été utilisé pour gérer d'autres cas de force majeure au cours de 30 dernières années. Si oui, veuillez dresser une liste de ces événements et en indiquer la date à laquelle ils sont survenus.

Scénarios alternatifs au site de Pointe-du-Lac

Question 2

Références :

(i) Gaz Métro-1, document 1, p.11
(ii) Gaz Métro-1, document 1, p.20 (annexe 1 – tableau 1)
(iii) Gaz Métro-1, document 1, p.21 (annexe 1 – tableau 2)
(iv) D-2007-65, Annexe A.
(v) D-2007-65, p.19.
(vi) D-2007-65, pp. 22 à 24.

Préambule :

La référence (i) présente les hypothèses pour le calcul du coût de l'entreposage à Pointe-du-Lac et des options de remplacement 1, 2 et 3.

À la référence (v), la Régie indique :

«Essentiellement, les volumes qui sont retirés pendant l'hiver sont réinjectés pendant l'hiver. »

À la référence (vi), la Régie discute du coût du financement du gaz entreposé et du gaz coussin.

Questions :

2.1 Relativement à la référence (i), veuillez justifier d'utiliser comme hypothèse le prix d'entreposage à Pointe-du-Lac selon le tarif en vigueur au 1er avril 2010, plutôt que le coût selon le tarif proposé.

2.2 Veuillez fournir la source de chacune des hypothèses utilisées dans vos calculs.

2.3 Veuillez indiquer le coût du transport sur le marché secondaire.

2.4 Veuillez justifier le choix des options analysées et indiquer par quel(s) processus elles ont été sélectionnées.

2.5 Relativement à la référence (ii), veuillez présenter le détail des calculs sous-jacents au tableau 1. Entre autres, il est attendu que le lien entre a) les capacités contractées et les volumes prévus, b) les tarifs (primes fixes, primes variables, ratios de compression, etc.) et c) les coûts de chaque outil soit transparent et vérifiable pour le lecteur. Il est également attendu qu'une ventilation détaillée des débits quotidiens d'approvisionnement (avec au minimim une ligne pour chaque item dont le tarif est distinct), est des coûts soit présentée.

2.6 Gaz Métro a-t-elle considéré la possibilité de revente de transport FTSH dans l'analyse des options 1 à 3? Si oui, veuillez présenter vos hypothèses (et les sources de celles-ci) relativement au prix de la revente de transport FTSH et justifier qu'aucune vente n'ait été prévue. Sinon, veuillez refaire l'analyse en tenant compte de cette possibilité.

2.7 Relativement à la référence (iii), le calcul la ligne « Variation versus PdL » (ligne 23) correspond à la différence entre la ligne 22 et le tarif de Pointe-du Lac au 30 avril 2011. Veuillez justifier que le point de référence du calcul ne varie pas en fonction du niveau d'utilisation de Pointe-du-Lac. Veuillez justifier d'utiliser le tarif au 30 avril 2011 plutôt que le coût du service de Pointe-du-Lac, tel que présenté à la référence (iv).

2.8 Pour chaque option d'approvisionnement (base, et options 1 à 3) et chaque niveau d'utilisation de l'usine Pointe-du-Lac, veuillez produire un tableau similaire à celui de la référence (iv) couvrant les deux années de l'analyse. Veuillez faire en sorte que le calcul soit transparent et vérifiable pour le lecteur et fournir les références requises.

2.9 Relativement à la référence (v), veuillez indiquer si la conclusion de la Régie à l'effet que « les volumes retirés qui sont retirés (du site de Pointe-du-Lac) pendant hiver sont reinjectés pendant l'hiver » est toujours valide. Si non, veuillez présenter les données de retraits et d'injection à Pointe-du-Lac au cours des trois dernières années.

2.10 Relativement aux calculs présentés à l'annexe 1, quelle est l'hypothèse retenue relativement aux écarts de prix de fourniture entre les journées d'injection et de retrait à Pointe-du-Lac?

2.11 Au besoin, veuillez recalculer l'annexe 1 pour y inclure une hypothèse appropriée quant aux écarts de prix de fourniture entre les journées de retrait et d'injection. Le cas échéant, veuillez présenter les sources de cette hypothèse.

2.12 Veuillez présenter les prix spots quotidiens à Dawn au cours des trois derniers hivers ainsi que les degrés-jours quotidiens correspondants.

2.13 Relativement à la référence (v), veuillez indiquer si la conclusion de la Régie à l'effet que « les volumes retirés qui sont retirés (du site de Pointe-du-Lac) pendant hiver sont reinjectés pendant l'hiver » est toujours valide. Si non, veuillez présenter les données de retrait et d'injection à Pointe-du-Lac au cours des trois dernières années.

2.14 Relativement à la référence (vi), veuillez indiquer où est pris en compte le coût de financement du gaz entreposé et du gaz coussin dans les analyses de l'annexe 1 et présenter le calcul détaillé de ces deux éléments.

Scénarios alternatifs aux sites de Pointe-du-Lac et Saint-Flavien combinés

Question 3 :

Référence :

(i) Gaz Métro-1, document 1, pp. 12 à 14 (section 2.2)
(ii) Gaz Métro-1, document 1, p.22 à 26 (annexe 2)
(iii) D-2007-65, Annexe A.
(iv) D-2007-65, pp. 22 à 24.

Préambule :

La référence (i) présente les hypothèses pour le calcul du chaque plan d'approvisionnement alternatif.

Questions :

3.1 Relativement à la référence (i), veuillez justifier d'utiliser comme hypothèse le prix d'entreposage à Pointe-du-Lac selon le tarif en vigueur au 1er avril 2010, plutôt que le coût selon le tarif proposé.

3.2 Veuillez justifier d'utiliser comme hypothèse le prix d'entreposage à Saint-Flavien selon le tarif en vigueur au 1er janvier 2013 au-delà de la fin du contrat, plutôt que le coût selon le tarif proposé.

3.3 De façon similaire aux questions 2.10 et 2.11 ci-haut, veuillez indiquer l'hypothèse retenue relativement aux écarts de prix de fourniture entre les journées d'injection et de retrait à Pointe-du-Lac et, le cas échéant, présenter une mise à jour de l'annexe 2.

3.4 Veuillez fournir la source de chacune des hypothèses utilisées dans vos calculs.

3.5 Veuillez justifier le choix des options analysées et indiquer par quel processus elles ont été sélectionnées.

3.6 Relativement à la référence (ii), veuillez présenter le détail des calculs sous-jacents aux tableaux 1 à 3. Entre autres, il est attendu que le lien entre a) les capacités contractées et volumes prévus, b) les tarifs (primes fixes, primes variables, ratios de compression, etc.) et c) les coûts de chaque outil soit transparent et vérifiable pour le lecteur. Il est également attendu qu'une ventilation détaillée des débits quotidiens d'approvisionnement (avec au minimim une ligne pour chaque item dont le tarif est distinct), est des coûts soit présentée.

3.7 Gaz Métro a-t-elle considéré la possibilité de revente de transport FTSH dans l'analyse des options 4 à 8? Si oui, veuillez présenter vos hypothèses (et les sources de celles-ci) relativement au prix de la revente de transport FTSH et justifier qu'aucune vente n'ait été prévue. Sinon, veuillez refaire l'analyse en tenant compte de cette possibilité.

3.8 Pour chaque option d'approvisionnement (base, et options 4 à 8), veuillez produire deux tableaux adaptés de celui de la référence (iii); un tableau couvrant les 5 années du scénario 5 ans et l'autre les 15 années du scénario 15 ans. Veuillez faire en sorte que le calcul soit transparent et vérifiable pour le lecteur et fournir les références requises. Veuillez de plus ajouter une analyse de base alternative reflétant le tarif proposé par Intragaz plutôt que le tarif existant.

3.9 Veuillez refaire l'exercice de la question précédente en posant l'hypothèse que seul le site de Pointe-du-Lac soit remplacé (base PdL seulement, base PdL seulement reflétant le tarif proposé et options 9 à 13).

3.10 Veuillez refaire l'exercice de la question précédente en posant l'hypothèse que seul le site de Saint-Flavien soit remplacé (base SF seulement, base SF reflétant le tarif proposé et options 14 à 18).

3.11 Relativement à la référence (iv), veuillez indiquer où est pris en compte le coût de financement du gaz entreposé et du gaz coussin dans les analyses de l'annexe 2 et présenter le calcul détaillé de ces deux éléments.

<u>Question 4</u>

Références :

(i) Gaz Métro-1, document 1, p.16, ligne 19

Préambule :

Référence (i) :
« Le tarif d'Intragaz évalué au 1er janvier 2013 et présenté au tableau ci-dessus (24,922 M$) n'inclut pas les coûts de transport de TQM reliés à l'utilisation des sites d'entreposage. »

Questions :

4.1 Veuillez indiquer comment ont été traités les coûts de transport de TQM dans les scénarios 4 à 8.